



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

# VILLE DE MARIGNANE

B O U C H E S - d u - R H Ô N E

## ARRÊTE DU MAIRE

-----○●◎◎○-----

### OBJET

1543/06

AUTORISATION D'UNE VENTE AU DEBALLAGE DE  
FLEURS -PAR Monsieur DAVI Marc- SUR LE  
PARKING DU CENTRE COMMERCIAL LECLERC  
POUR UNE DUREE MAXIMALE DE DEUX MOIS  
A COMPTER DU 1 ER JANVIER 2007 ET POUR UNE  
DUREE TOTALE MAXIMALE N'EXCEDANT PAS  
DEUX MOIS

**NOUS, Daniel SIMONPIERI**  
Maire de la Ville de MARIGNANE  
Conseiller Général



**VU**, le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2212.2

**VU**, la demande formulée par Monsieur DAVI Marc 150, route de la Treille 13011  
MARSEILLE

**Vu**, l'autorisation d'occupation accordée par le centre commercial LECLERC, à M. DAVI Marc, en date du 20 septembre 2006,

**CONSIDÉRANT**, qu'il convient de prendre toutes mesures préalables pour assurer la sécurité des personnes, afin d'éviter tout incident dans le déroulement de cette vente,

### **ARRÊTONS**

**ARTICLE 1** : Monsieur DAVI Marc est autorisée à procéder à une vente au déballage de fleurs, sur le parking du centre commercial LECLERC à MARIGNANE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, sur une surface n'excédant pas 10 m x 5 m.

**ARTICLE 2** : Les ventes au déballage de M. DAVI Marc, ne pourront excéder une durée totale de deux mois au cours de l'année 2007.

**ARTICLE 3** : le stand de Monsieur DAVI Marc ne devra en aucun cas gêner la circulation des piétons et des véhicules, et laisser le passage libre des véhicules de secours.

**ARTICLE 4** : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Responsable du Contentieux et des Affaires Administratives, Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Madame la Commissaire de Police d'Etat, Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs Pompiers, et les agents placés sous leur autorité seront chargés, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent arrêté.

FAIT A MARIGNANE, LE 02 NOV 2006



**LE MAIRE**  
**Daniel SIMONPIERI**